

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur la Commission de la capitale nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, ainsi que les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, en conformité des dispositions de l'article 75(3) de la Loi sur

l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 283-1/181).

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 septembre 1971, demandant copie du rapport *Stanbury-Fields*.—(Avis de motions portant production de documents n° 3). (Document parlementaire n° 283-3/3.)

A 10 h. 05 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.